



# APAJH YVELINES

## PROJET ASSOCIATIF

2023 - 2027

---

Siège social : 11 rue Jacques Cartier  
78 280 GUYANCOURT  
Tél. : 01.61.37.08.00.  
[contact@apajh-yvelines.org](mailto:contact@apajh-yvelines.org)



[apajh78.org](http://apajh78.org)

# Sommaire

---

<b>La Lettre du Président</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Histoire de l'Association</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Valeurs de l'APAJH Yvelines</b> .....	<b>6</b>
Citoyenneté .....	6
Engagements.....	6
Ouverture d'esprit et tolérance .....	6
Solidarité et responsabilité.....	6
<b>3. Missions et objectifs d'une association en mouvement</b> .....	<b>7</b>
Inclure dans la société.....	7
Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne .....	7
Consolider des actions antérieurement menées .....	7
Promouvoir les partenariats et son ouverture.....	7
Développer ses actions vers les besoins nouveaux.....	8
<b>4. Organisation associative</b> .....	<b>9</b>
Gouvernance associative démocratique et rigoureuse.....	9
Direction générale.....	9
Pôles associatifs .....	9
Siège social.....	10
Direction des Ressources Humaines.....	10
Direction financière .....	10
Direction Qualité et Prévention.....	10
<b>5. Devenir et Perspectives</b> .....	<b>11</b>
<b>6. Annexes</b> .....	<b>13</b>

# La Lettre du Président

---

Président de l'APAJH Yvelines depuis 2017, date du dernier projet associatif, le défi de poursuivre un projet ambitieux sur les cinq prochaines années est de taille.

En effet, les évolutions de la société et des politiques publiques depuis cinq ans, façonnées au moins en partie par la crise sanitaire COVID, doivent cohabiter avec l'affirmation de nos valeurs et une vision constructive et créatrice dans un projet associatif dans lequel la qualité de l'accompagnement se veut centrale.



Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, impliquée et volontaire pour une politique d'accompagnement ambitieuse dans un contexte financier contraint.

Avec les administrateurs, nous avons recherché la participation des acteurs : Personnes, entourage, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponse d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT

Président de l'APAJH Yvelines

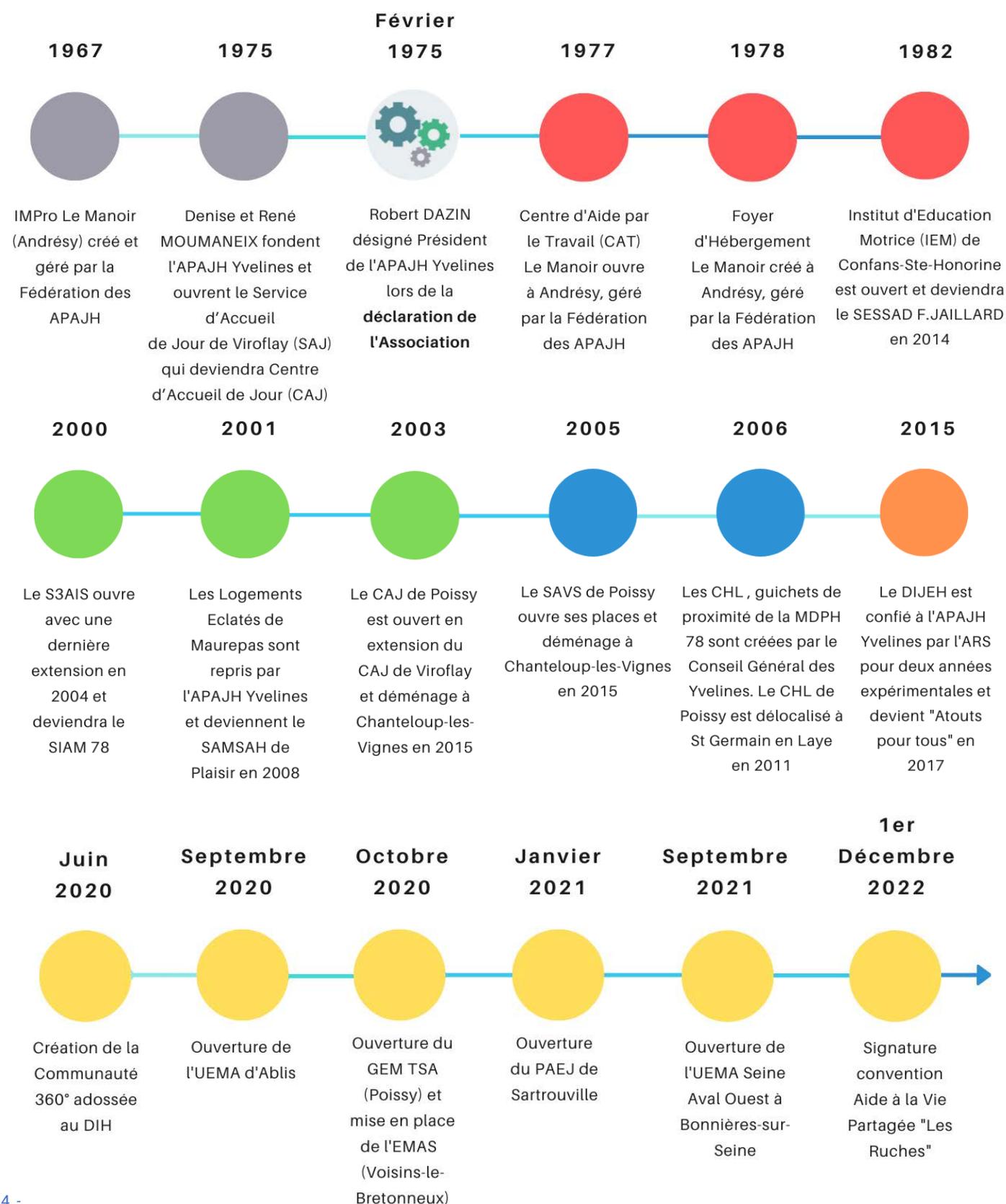


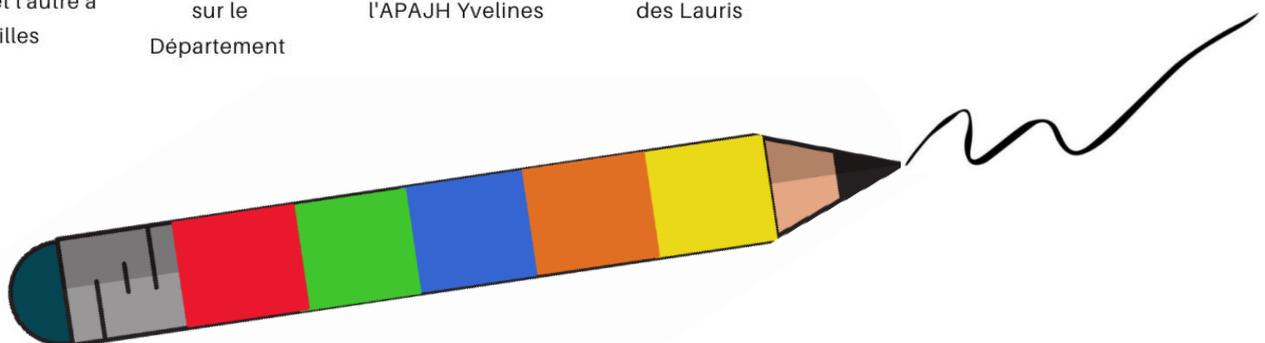
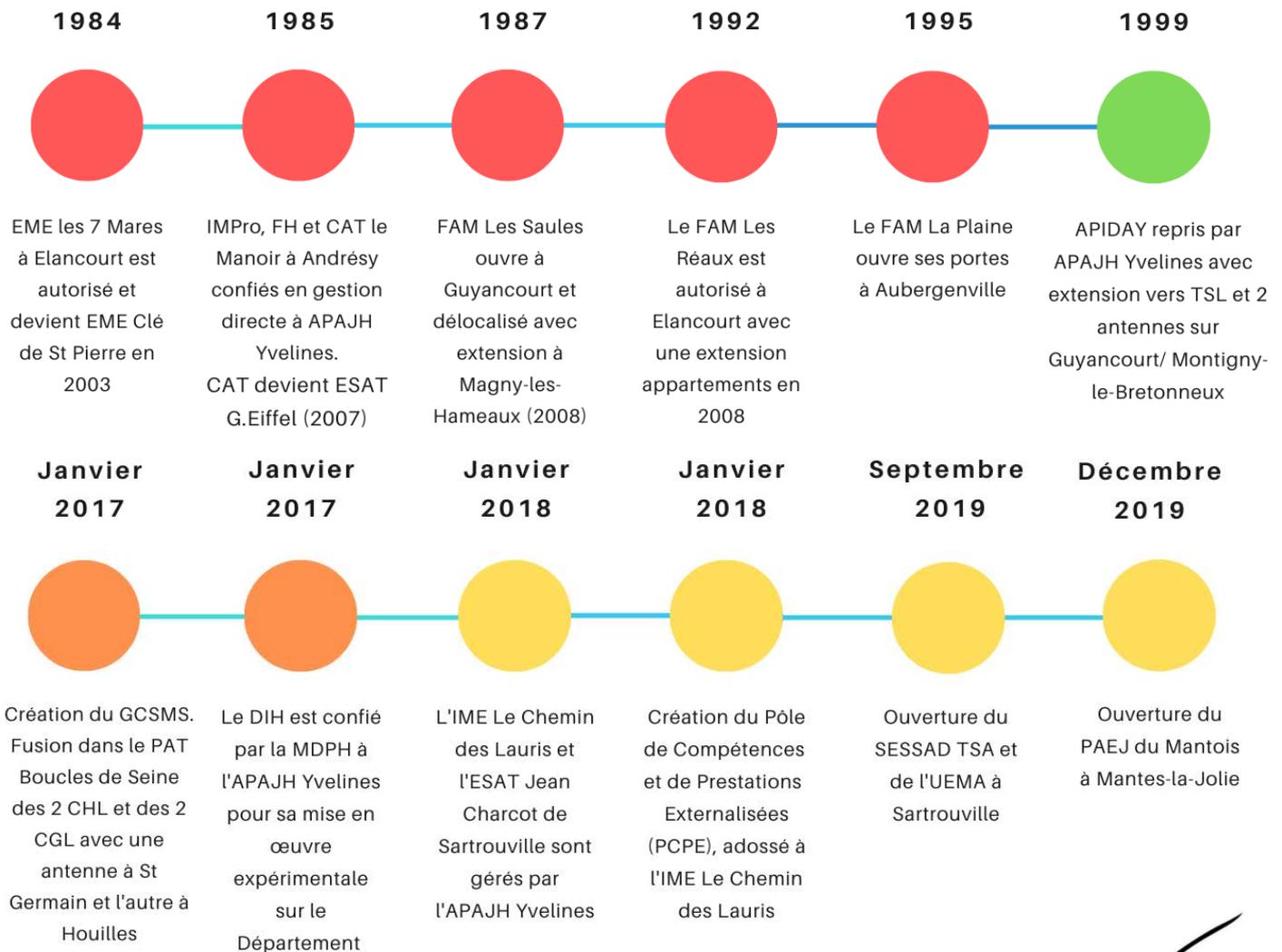
# 1. Histoire de l'Association

L'APAJH Yvelines fêtera **ses 50 ans d'existence** en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

## L'APAJH Yvelines et ses Présidents





- FRANÇOISE JAILLARD**  
1976-1996
- ANTOINE DE COINET**  
1996-2005
- OLIVIER SAINSAULIEU**  
2005-2013
- MICHEL MOUTHUY**  
2013-2017
- ALEC DE GUILLENCHMIDT**  
DEPUIS 2017

## 2. Valeurs de l'APAJH Yvelines

La primauté de la Personne est affirmée par les valeurs associatives qui s'appliquent à toute Personne, quelle que soit la nature du handicap en cohérence avec la charte des droits et libertés.



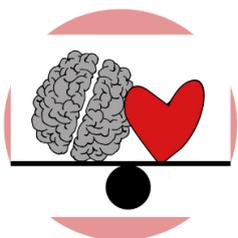
### CITOYENNETÉ

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.



### ENGAGEMENT

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bienveillance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).



### OUVERTURE D'ESPRIT ET TOLERANCE

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.



### SOLIDARITÉ ET RESPONSABILITÉ

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

### 3. Missions et objectifs d'une Association en mouvement

---

**L'APAJH Yvelines fait vivre ses valeurs dans toutes ses actions avec et pour les Personnes.**

#### Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités.**
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

#### Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation.**
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).
- Elle rend plus lisibles en interne et externe les actions **d'aide aux aidants** et les élargit à un public plus étendu.

#### Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- **Elle poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés.**
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'utilisateur, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** décentralisé en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

#### Promouvoir les partenariats et son ouverture

- L'APAJH Yvelines s'engage, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales, à :
- Elle développe la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- Elle **participe aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- Elle **accroît sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.

- Elle **améliore sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
- Elle porte une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

### Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillesse** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester à **l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).



## 4. Organisation associative

---



L'APAJH Yvelines est une association Loi 1901 à but non lucratif qui fonde son action sur **l'absolu respect de la Personne**.

Dans un environnement qui se complexifie et avec des contraintes économiques et sociales qui s'imposent à tous les acteurs, l'APAJH Yvelines met en œuvre sa politique associative grâce à une organisation structurée.

### Gouvernance associative démocratique et rigoureuse

Les décisions stratégiques sont réfléchies et prises par les organes de gouvernance propres à toute Association Loi 1901.

L'APAJH Yvelines traite des sujets associatifs au sein de ses instances, avec une Assemblée Générale réunie obligatoirement chaque année, un Conseil d'administration rassemblé au moins trois fois par an en présence des cadres associatifs invités, et un Bureau réuni mensuellement. Une ou des directions sont invitées tous les mois aux réunions de Bureau afin de rendre compte et d'informer le Bureau de l'actualité dans son périmètre d'intervention et de ses responsabilités.

Le Conseil d'Administration, dont tous les membres sont bénévoles, au travers de la mise en œuvre du projet associatif, s'efforce de répondre au plus près et au mieux, aux besoins des Personnes.

Le Président élu du Conseil d'Administration confie, par délégation, une partie de ses pouvoirs d'employeur à la Direction générale.

Une fois par an, tous les cadres de l'Association participent avec le Président et des administrateurs, à un séminaire permettant à la gouvernance associative de s'associer pleinement au travail de l'équipe de cadres chargée de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée générale.

Cette organisation exige la loyauté de tous les cadres envers l'Association, c'est-à-dire une adhésion de ceux-ci aux décisions prises par les Gouvernance et Dirigeance associatives.

### Dirigeance associative

- **La Direction générale** assure par délégation du Président, la **direction et la gestion de l'APAJH Yvelines** conformément à son objet social, son projet associatif et **suivant les directives générales du Bureau** de l'Association. Elle anime la stratégie de projets et la cohérence des politiques mises en œuvre dans les ESMS, étudie l'évolution des besoins et la conception de nouveaux projets.

- **Pôles associatifs (Voir Annexe n°2)**

L'APAJH Yvelines a fait le choix de s'organiser en Pôles.

Le choix d'une **organisation en Pôles** répond à des objectifs de mise en synergie des pratiques et des compétences selon des modalités qui permettent le partage et la transversalité, de manière à renforcer la mise en œuvre du parcours des Personnes. Les directions de pôle ou d'établissement sont responsables des organisations à mettre en place tant au niveau des structures qu'au niveau des modalités d'accompagnement des Personnes.

- **Le Comité de Direction** est animé mensuellement par la Direction générale avec toutes les **Directions des ESMS et du Siège** afin de favoriser l'esprit associatif, la réflexion et des niveaux d'informations ascendants et descendants.

- **La conférence des cadres** réunit le Comité de Direction et les **Chefs de service**. Elle permet à

l'Association de développer la réflexion et la mise en œuvre de travaux associatifs ainsi que la formation de tous les cadres sur des sujets transversaux.

- **Le Siège social** intervient en **soutien, conseils et contrôles**, des directions des Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

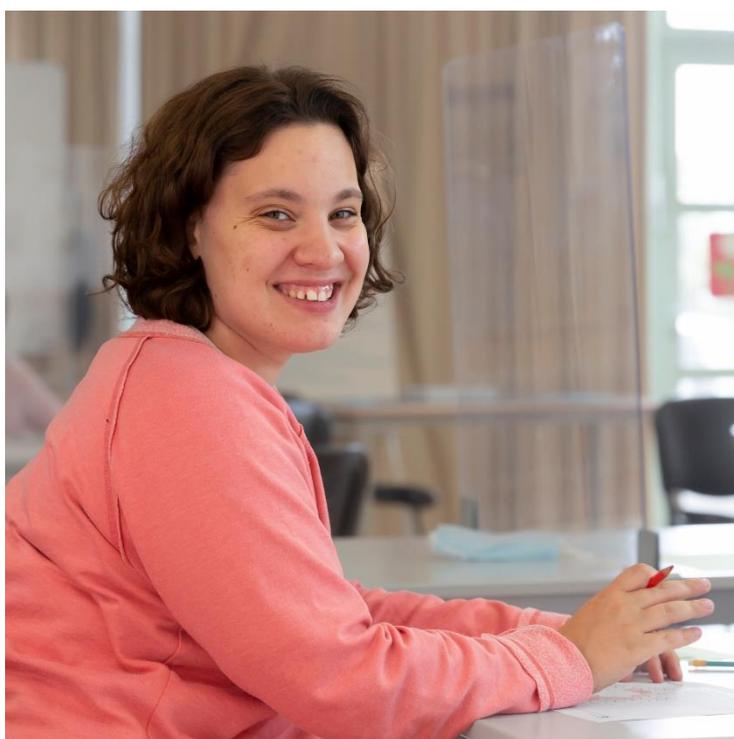
Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).

La Direction générale est assistée par trois Directions expertes et responsables dans leur domaine :

- **La Direction des Ressources humaines** veille à la mise en œuvre d'un management de la part de tous les cadres associatifs ayant pour objectifs la **qualité des accompagnements des Personnes** et la **qualité de vie au travail** des professionnels.

- **La Direction financière** mène une politique de **gestion rigoureuse et adaptée aux besoins** des Personnes et demandes des directions de Pôles ou d'établissement dans le cadre de relations de confiance avec les autorités de contrôle et de tarification. Elle assure, en lien avec le Chargé de mission immobilier et achats, le financement de l'entretien des bâtiments ainsi que le suivi des travaux validés par le Conseil d'administration. Elle gère le Système d'information numérique adapté pour toutes les structures.

- **La Direction Qualité et Prévention** conduit une stratégie portée par les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM-HAS, particulièrement celle relative à la thématique de la **Bienveillance**. Elle assure la mise en œuvre de la **démarche d'amélioration continue de la qualité** du service rendu aux Personnes, ainsi que la **prévention et la gestion des risques** au sein des établissements et services.



## 5. Devenir et perspectives...

---

La finalité du projet associatif est l'affirmation d'une volonté politique qui place la Personne accompagnée au centre de tout projet.

Face aux différentes crises nationales et mondiales, engagée par ses valeurs associatives fortes, l'APAJH Yvelines veut poursuivre sa démarche prospective dynamique, vivifiante et qualitative. Elle veut renforcer sa cohérence stratégique et continuer à être une force de propositions en réponse aux attentes et besoins évolutifs des Personnes vulnérables à tous les âges.

Tous les cadres associatifs portent et diffusent les valeurs associatives et les projets au travers de leur management et actions tant en interne qu'à l'extérieur de l'APAJH Yvelines : Être et/ou Devenir au travers d'une identité et culture communes dans le partage de valeurs, perspectives et sens.

Les convictions et ambitions partagées, les engagements individuels et collectifs conduisent l'APAJH Yvelines à repenser régulièrement ses pratiques dans la **Perspective** de la transformation de l'offre d'accompagnement initiée par les politiques publiques depuis la Circulaire du 2 mai 2017. Les grands axes de travail, les Perspectives et son Être dans les cinq ans à venir s'inscrivent dans une démarche adéquate, cohérente et contemporaine des évolutions sociétales et de la vision partagée par tous les acteurs.



**Promouvoir la participation des Personnes** en les plaçant comme acteurs de ses interventions, de ses actions et de ses projets.

- Favoriser l'attente des Personnes et leurs proches, à vivre dans la plus grande **inclusion dans la Société** en s'engageant vers un accompagnement de la **Personne** à être **actrice de sa vie**, c'est-à-dire à exercer le droit propre à chaque être humain, de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités. Le pouvoir d'agir et de décider pour soi-même est un apprentissage de l'autodétermination qui renforce la capacité et le pouvoir d'agir de la Personne et se développe tout au long de la vie.  
Pour arriver à s'autodéterminer dans différentes situations, la Personne doit être accompagnée à développer des compétences et s'affirmer face à des professionnels et des proches bienveillants qui veilleront à ne pas la surprotéger. La capacité d'agir selon sa propre volonté donne à la Personne le sentiment d'avoir sa vie en main et renforce l'estime et la confiance en soi.
- Contractualiser sur les objectifs et moyens avec les Personnes dans les CVS, groupes d'expression ou **instance associative de réflexion sur la bientraitance...**
- **Associer au maximum les Personnes** à la vie des ESMS et faciliter leur prise de parole en interne comme en externe.
- Promouvoir une dynamique d'accompagnement par les pairs en prenant appui sur des *pairs aidants*, « *experts du vécu* » susceptibles de partager les connaissances, les repères et les savoirs qu'ils ont acquis sur la base de leur propre expérience du handicap. Les connaissances et compétences construites à partir d'un vécu, permettent d'accompagner comme de soutenir des personnes confrontées à des réalités semblables. La parole des semblables est plus forte que celle des institutions. Cette **promotion de la pair-aidance vise à sécuriser les parcours des Personnes et à cultiver les compétences**.  
La pair-aidance peut donc se concevoir entre Personnes en situation de handicap, ainsi qu'entre proches ou aidants.



**Amplifier le partenariat** pour accompagner dans la complémentarité en tenant compte des savoir-faire et expertises de toutes les composantes externes.

- **Consolider et optimiser les partenariats** avec l'ensemble de l'environnement du droit commun en renforçant la connaissance des annuaires ressources de notre espace social, culturel, sanitaire, scolaire, de la formation et de l'emploi, du logement, des loisirs...
- Inscrire les accompagnements dans une **logique de parcours** des Personnes dans tous les ESMS en faisant appel aux partenariats.
- Renforcer la **confiance** entre les parties prenantes des collaborations existantes et à venir.
- Accroître les **représentations associatives** dans les instances externes (CCAS, Commissions départementales de santé et social, de l'autonomie...)



**Valoriser nos compétences et potentialités** pour développer des projets innovants répondant aux attentes et aux besoins des Personnes dans leurs évolutions.

- Référencer et ancrer tous les projets aux valeurs et missions de l'APAJH Yvelines.
- Favoriser au sein de l'Association les **transversales et mutualisations** en capitalisant nos savoir-faire, moyens et expériences pour les mettre en synergie.
- Renforcer et accroître la **communication interne et externe** vers tous les âges et toutes les vulnérabilités pour permettre l'accès aux informations, à l'autonomie et aux activités de droit commun (transports, logement, loisirs, apprentissages, adaptations...)
- Rendre **plus visibles** les actions réalisées au quotidien par les professionnels associatifs et mettre en valeur les collaborations avec d'autres partenaires.
- Développer une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) dans le cadre d'un **management veillant à la QVT tout en garantissant la sécurité des Personnes et des Biens** pour un service de qualité rendu à la Personne.



**Développer l'inclusion, un enjeu majeur de notre société** pour permettre à chaque personne quelle que soit sa différence, de prendre sa place de **citoyen** dans la Société en toute légitimité et dignité.

- Engager au quotidien tous les acteurs associatifs et externes dans cette **inclusion voulue par les Personnes et leurs proches**.
- **Favoriser l'implication des Personnes et la société civile** dans toutes les phases de prises de décisions politiques et la mise en œuvre de projets et de programmes.
- **Conduire les modifications** dans nos pratiques professionnelles et dans les offres d'accompagnements adaptées aux attentes et besoins des Personnes dans tous les pans de la vie citoyenne (logement, formation, vie affective, scolarisation, culture, loisirs...).





# ANNEXES



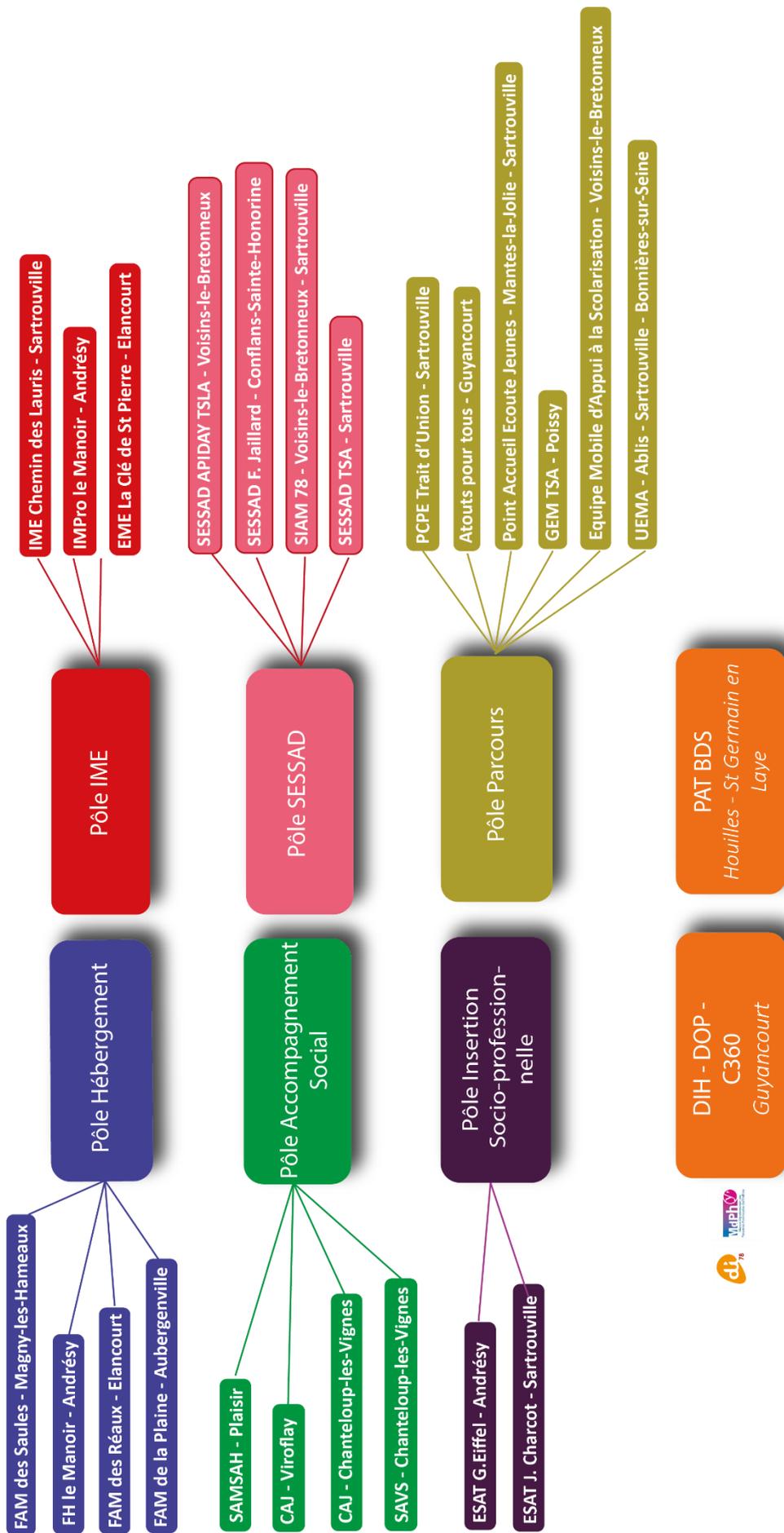
PROJET ASSOCIATIF

2023 - 2027

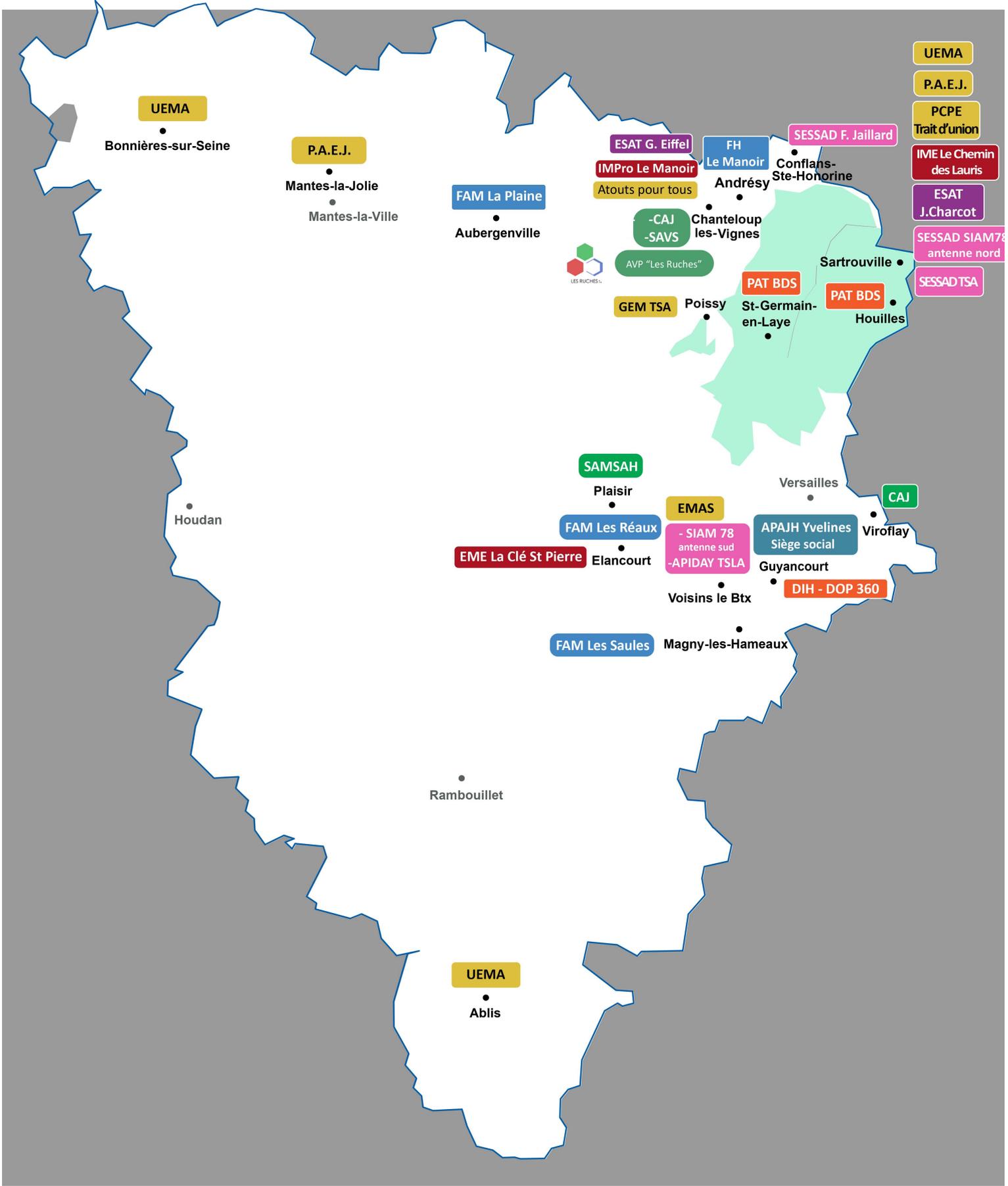
---



# 1. Organisation en Pôles Associatifs



TERRITOIRE POLE AUTONOMIE  
BOUCLES DE SEINE

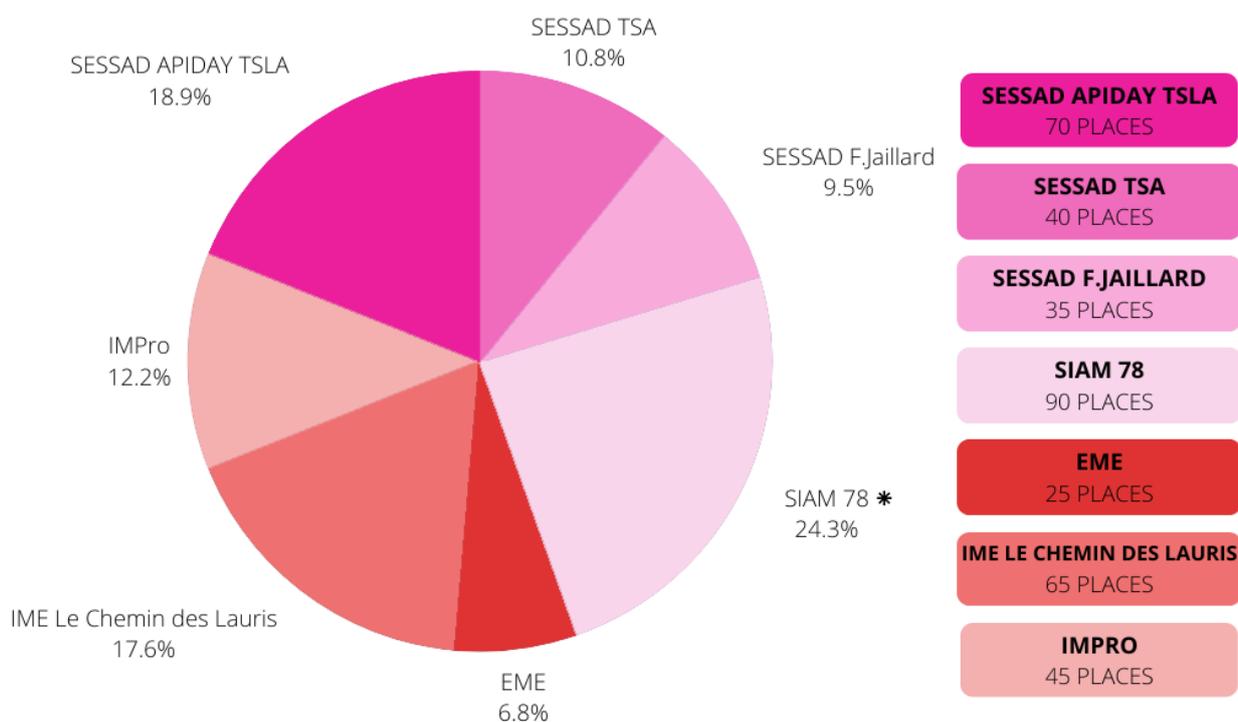


Le périmètre associatif en janvier 2023  
1 100 personnes sont accompagnées par plus de 500 professionnels

## 2. Répartition des places par établissement et service

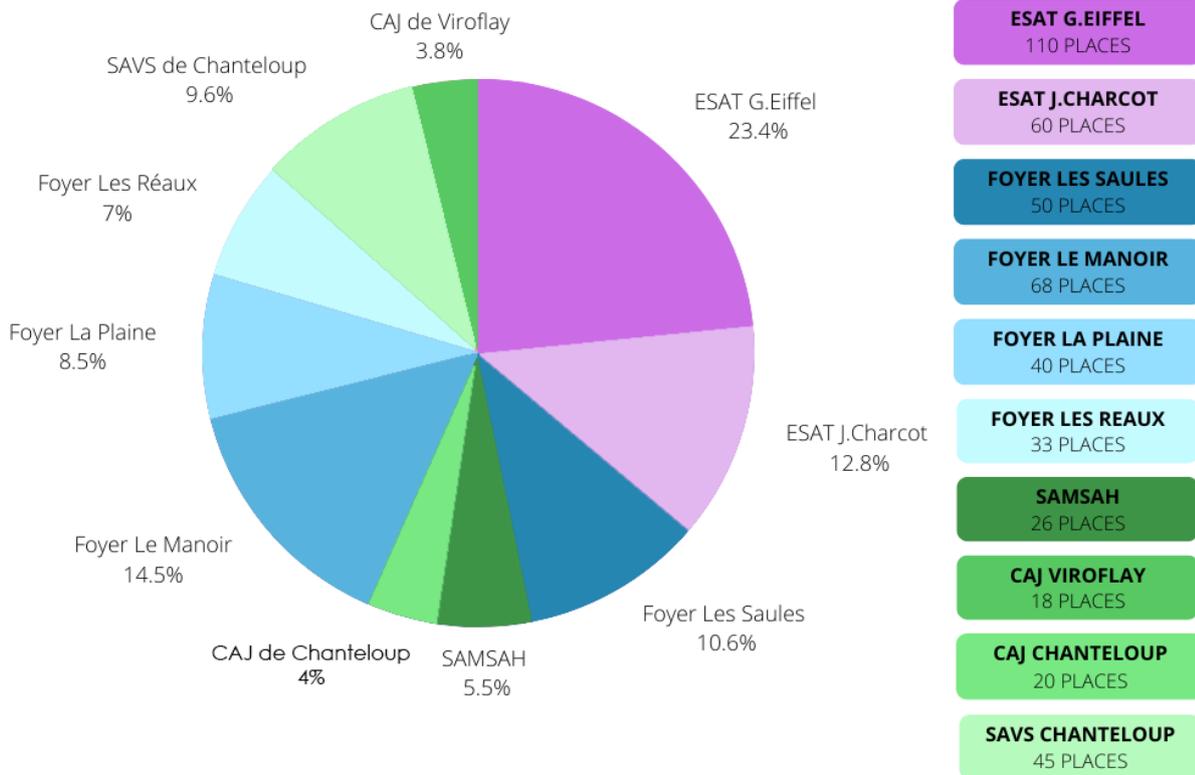
- Répartition des places usagers enfants et jeunes par établissement de l'APAJH Yvelines

L'APAJH Yvelines gère 7 structures enfance et/ou adolescence qui accompagnent près de 400 enfants et/ou adolescents.



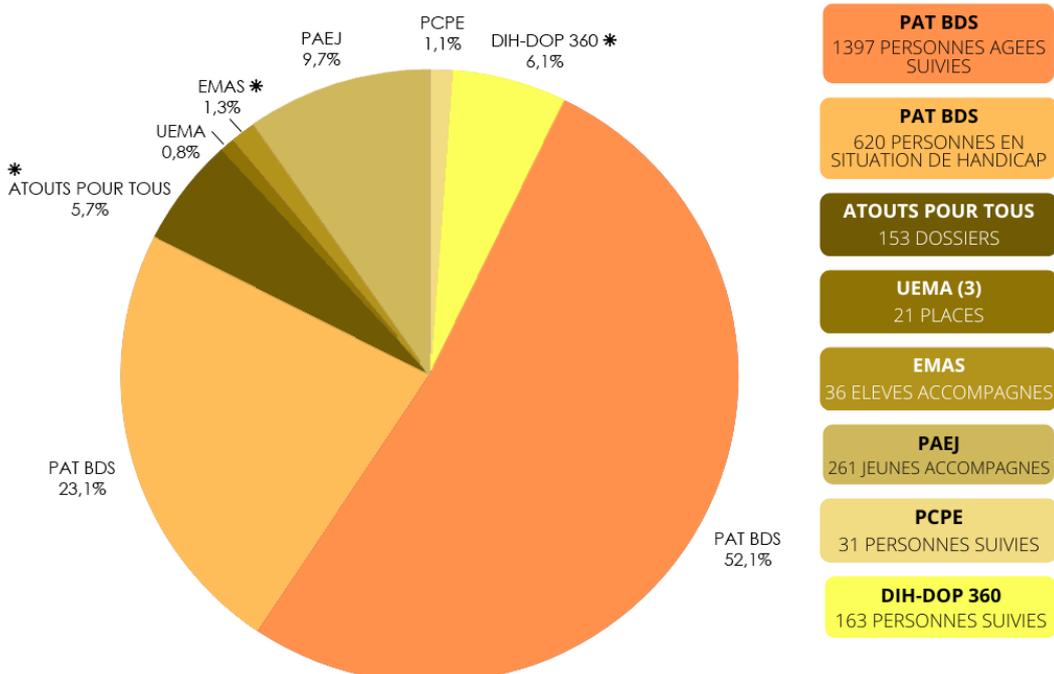
- **Répartition des places usagers adultes par établissement de l'APAJH Yvelines**

L'APAJH Yvelines gère 10 structures adultes qui accueillent plus de 400 adultes.



- **Répartition des places usagers au sein du Pôle Parcours et du PAT Boucles de Seine de l'APAJH Yvelines**

Le Pôle Parcours accompagne 2682 personnes âgées, jeunes, ou en situation de handicap.



### 3. Contexte réglementaire

---

**La loi du 2 janvier 2002** *rénovant l'action sociale et médico-sociale, introduit l'évaluation de la qualité des pratiques, la reconnaissance des droits des usagers, les Conseils de la vie sociale et crée de nouveaux outils : projet d'établissement, livret d'accueil, règlement intérieur, projet individualisé, charte des droits et libertés.*

**La loi du 11 février 2005** *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, dite « loi Handicap », élargit une définition du handicap « constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble invalidant ».*

**Loi du 21 février 2009** *Hôpital Patients Santé Territoire affiche l'ambition de réorganiser et de moderniser l'ensemble du système de santé. Elle a permis la création des ARS (Agences Régionales de Santé) chargées de coordonner dans un cadre territorial l'ensemble des politiques de santé. Les réseaux de santé, maillons incontournables du système de santé sont transversaux aux institutions et composés d'acteurs professionnels des champs sanitaires, sociaux et médicosociaux. La coopération des acteurs dans un réseau est volontaire et se fonde sur la définition commune d'objectifs.*

**Loi du 28 décembre 2015** *relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement renforce la prévention, en optimisant l'efficacité du système de prise en charge de la perte d'autonomie. L'ensemble des acteurs économiques, sociaux et sociétaux doit innover en proposant de nouveaux usages, de nouveaux services et des innovations technologiques. Elle repose sur trois piliers : l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation globale de la société au vieillissement et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie au travers d'actions concrètes telles que la création de droits sociaux nouveaux avec la réforme de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou le soutien aux proches aidants dont le statut est reconnu, et qui peuvent désormais bénéficier d'un droit au répit.*

**CIRCULAIRE de la DGCS du 2 mai 2017** *relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021) et de la mise en œuvre des décisions du CIH du 2 décembre 2016, précise les objectifs de ce mouvement de transformation de l'offre ainsi que les leviers et outils pour impulser et accompagner ce mouvement, en lien avec les partenaires institutionnels (Conseils départementaux, MDPH, Rectorat, DREETS, assurance maladie etc.). Quatre volets sont déclinés : polyhandicap, handicap psychique, développement de l'habitat inclusif et soutien des aidants.*

*Les besoins exprimés par les personnes en situation de handicap ont évolué et la réponse sous la forme de « places » dans un établissement ou un service, si elle peut encore être pertinente, ne suffit plus pour tenir compte de la diversité des aspirations des personnes. Ainsi, le mouvement de transformation de l'offre – déjà engagé sur le terrain – doit être amplifié. Le secteur médico-social doit être rénové pour davantage : partir des besoins et des attentes des personnes handicapées et de leurs aidants ; promouvoir leurs capacités et leur participation ; favoriser une vie en milieu ordinaire lorsque cela est possible et conforme aux souhaits de la personne ; répondre à la logique d'un « parcours » global alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale ; répondre à des besoins spécifiques et parfois complexes, en fonction du type de handicap ; anticiper, prévenir et gérer les ruptures de parcours.*

Ce contexte réglementaire est enrichi **les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles** élaborées et validées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et de la Haute Autorité de la Santé (HAS) qui ont pour vocation de donner des repères aux professionnels au sens de **l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles** dans leurs actions et leurs organisations.

## 4. Glossaire

---

- **AESH** Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- **APA** Allocation Personnalisée d'Autonomie
- **ARS** Agence Régionale de Santé
- **ASE** Aide Sociale à l'Enfance
- **ASF** Allocation de Soutien Familial
- **AVP** Aide à la Vie Partagée
- **CAJ** Centre d'Accueil de Jour
- **CASF** Code de l'Action Sociale et des Familles
- **CAT** Centre d'Aide par le Travail
- **CCAS** Centre Communal d'Action Sociale
- **CD** Conseil Départemental
- **CDAPH** Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- **CHTR** Centre Hospitalier Théophile Roussel
- **CMPI** Centre Médico-Psychologique Infantile
- **CMPA** Centre Médical et Pédagogique pour Adultes
- **CPAM** Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CPOM** Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
- **CRAIF** Centre de Ressources Autisme Ile-de-France
- **CRAMIF** Caisse Régionale Assurance Maladie Ile de France
- **DGCS** Direction Générale de la Cohésion Sociale
- **DIH** Dispositif Intégré Handicap
- **DIPEC** Document Individuel de Prise en Charge
- **EA** Entreprise Adaptée
- **ESAT** Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- **EMASCO** Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
- **ESMS** Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
- **FAM** Foyer d'Accueil Médicalisé
- **GEM** Groupe d'Entraide Mutuelle
- **GEPP** Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels
- **HAS** Haute Autorité de Santé
- **IME** Institut Médico Educatif
- **LOI HPST** Loi Hôpital Patients Santé territoire
- **MDPH** Maison Des Personnes Handicapées
- **PAG** Plan d'Accompagnement Global
- **PAEJ** Point Accueil Ecoute Jeunes
- **PAT** Pôle Autonomie Territorial
- **PCPE** Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
- **QVT** Qualité de Vie au Travail
- **SAMSAH** Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé
- **SAVS** Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- **SESSAD** Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
- **SIAM** Service d'Intégration des Aveugles et Malvoyants
- **TSLA** Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
- **UEMA** Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme
- **UNAFAM** Union Nationale des Amis et des Familles et Amis des Malades et/ou Handicapés Psychiques

